

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des
conseillers élus :
15

Séance du 26 avril 2011

Sous la présidence de M. **DEGRIMA** Daniel, Maire

Conseillers
en fonction :
15

Conseillers
présents :
12

ETAIENT PRESENTS : Mmes **ALDEBERT** Marie-Odile, **ANGSTHELM** Sophie, **STEIBEL** Martine, Mrs **AESCHELMANN** Jean-Claude, **BERNHART** Nicolas, **COURTOT** Jean- Claude, **FRIEDERICH** Jean-Luc, **PALMA** Yves, **PARUTTO** Pascal, **SCANDELLA** Eric et **SCHLEISS** Hervé

ABSENTS EXCUSES : Mrs **TROESTLER** Mario proc. Courtot
WURMSER Philippe proc. Degrima

ABSENTE NON EXCUSEE : **GISSELBRECHT** Claudine

Secrétaire de séance : Mr **AESCHELMANN** Jean-Claude.

Ouverture de la séance à 20H35

Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance du 17/03/2011
- Comptes administratifs 2010 (Commune - Eau)
- Affectation des résultats
- Comptes de gestion 2010 (Commune - Eau)
- Taux d'imposition 2011
- Budget primitifs 2011 (Commune – Eau)
- Demande de subvention
- Divers

N°07/11 : Approbation du PV de la séance du 17/03/2011

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 3 abstentions (Aeschelmann, Aldebert, Steibel) approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 17 mars 2011.

N°08/11 : Comptes administratifs 2010 (Commune – Eau)

Vu les articles L.2121-31 et L.2541-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire de l'ensemble des recettes et des dépenses enregistrées durant l'exercice 2010.

Monsieur **SCHLEISS** Hervé, 2^{ème} Adjoint, élu à l'unanimité, assure la Présidence, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

1- D'APPROUVER et D'ARRETER le compte administratif 2010 du service Communal comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	672150,00 €	320 365,08 €
Recettes	672150,00 €	670 343,19 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		349 978,11 €
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	532 165,82 €	382 023,81 €
Recettes	532 165,82 €	112 066,16 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		269 957,65 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		80 020,46 €

3. D'APPROUVER et D'ARRETER le compte administratif 2010 du service Eau comme suit :

EXPLOITATION	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	166 010,00 €	68 293,50€
Recettes	166 010,00 €	155 423,60 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION		87 130,10 €
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	242 800,00 €	204 325,54 €
Recettes	242 800,00 €	144 659,40 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		59 666,14 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		27 463,96 €

N°09/11 : Affectation des résultats 2010

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide

1. D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement à l'article ® 1068 du budget primitif 2011 - Service communal pour un montant de **269957,65 €** et de **REPORTER** l'excédent global de clôture à l'article ® 002 du budget primitif 2011 – Service communal pour un montant de **80020,46- €**.

2. D'AFFECTER l'excédent d'exploitation à l'article ® 1068 du budget primitif 2011 - Service Eau pour un montant de **59666,14 €** et de **REPORTER** l'excédent global de clôture à l'article ® 002 du budget primitif 2011 – Service Eau pour un montant de **27463,96 €**.

N°10/11 : Comptes de gestion 2010 (Commune – Eau)

Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du service Communal de l'exercice 2010 ainsi que le compte de gestion du service Eau de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'année 2010 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

N°11/11 : Taux d'imposition 2011

Compte tenu de la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année, communiquée le 31 mars 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Aeschelmann),

Décide d'appliquer les taux de référence de 2011 établis par l'administration fiscale conformément à l'article 1640C du CGI. Le taux communal reste inchangé, mais s'y rajoute le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une partie des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Décide de ne pas augmenter les taux et de maintenir les taux des taxes locales tels que présentés dans l'état fiscal FDL1259COM, comme suit :

Libellé	Bases 2011	Taux 2011	Produits votés
Taxe d'habitation	1175000,-€	18,54 %	217845,-€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	864500,-€	11,06 %	95614,-€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28800,-€	78,85 %	22709,-€
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	154800,-€	18,36 %	28421,-€
TOTAL des produits			364589,-€

Le budget primitif 2011 prévoit ces recettes de la fiscalité d'un montant de 364589,-€ aux comptes 7311 et 7318. Le montant de 78881€ à reverser au titre du prélèvement GIR sera inscrit au compte 739116 du Budget Primitif 2011.

N°12/11 : Budget Primitif 2011 (Commune – Eau)

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux, suite aux réunions de la commission Finances, le projet des Budgets Primitifs 2011 (Commune - Eau)

1 - Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 1 abstention (Bernhart), adopte le Budget Primitif 2011 du service Communal.

Le budget primitif 2011 du service Communal se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	664 120,46 €	728 881,85 €
Recettes	664 120,46 €	728 881,85 €

2 - Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2011 du service Eau.

Le budget primitif 2011 du service Eau se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	101 500,00 €	1 093 626,14 €
Recettes	101 500,00 €	1 093 626,14 €

N°13/11 : Demande de subvention

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux une demande de subvention émanant du Conseil de Fabrique de Mollkirch concernant l'opération de restauration des tableaux et du chemin de croix.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 1 abstention (Courtot)

Décide d'accorder une subvention de 1000,-€ au Conseil de Fabrique de Mollkirch, sous réserve que le Conseil de Fabrique transmette à la Commune un décompte de l'opération faisant apparaître la nécessité de financer cette opération.

DIVERS :

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de modification de croisement au Kohlplatz. Ce projet de dégagement de la visibilité contient 2 solutions techniques élaborées par les services du Conseil Général.

Considérant que le tracé coté aval apporte une plus grande sécurité sur la RD en limitant la pratique de certains usagers qui consiste à couper l'axe médian. Considérant d'autre part, après examen et avis de l'entreprise sollicitée pour les travaux de modifications de l'accès du chemin rural, que cette opération n'apportera pas de modifications substantielles de coût pour le SIVU de la Magel.

Les conseillers optent à l'unanimité pour la solution technique n°1, consistant en un élargissement de la route départementale coté aval (chemin rural) par rapport à la solution 2 qui rectifie le tracé de la RD coté amont

Quant à la participation financière de la commune, considérant que la dangerosité du carrefour ne vient pas des habitations du Kohlplatz (40 véhicules / jour) mais de l'accroissement du trafic sur la RD (2000 véhicules / jour), ni d'une quelconque urbanisation puisque le dernier permis date de 2004 et hormis l'un ou l'autre permis d'agrandissements toutes les constructions ont plus de 30 ans.

Les conseillers sont donc hostiles à une participation à hauteur d'1/3 pour la commune

Les conseillers municipaux demandent au Maire d'intervenir dans ce sens auprès des services du Conseil Général.

Dossier plan pluriannuel AEP
Problématique des feux à proximité de la forêt
Dossier renouée du Japon, bilan journée de broyage
Signature du registre, comptes et budgets

POUR EXTRAIT CONFORME :

Mollkirch, le 29 avril 2011

Le Maire,
Daniel DEGRIMA